

# La commune, principale responsable de la protection civile

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **36 (1989)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-367764>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Für die Ausrüstung der privaten Schutzräume bis Ende 1995 hat die Gemeindebehörde beschlossen, 50 % Subventionen auszurichten.

#### **Stand der Zivilschutzorganisation der Gemeinde Münchenbuchsee**

Rudolf Gusset, Ortschef der Zivilschutzorganisation Münchenbuchsee führt aus, dass in der Gemeinde Münchenbuchsee die notwendigen Planungen seit einiger Zeit abgeschlossen sind. Trotz dieser guten Ausgangslage stellt die Weiterausbildung der Kader und die rechtzeitige Planung der Ablö-

sungen eine ständige und sehr aufwendige Daueraufgabe dar.

In der Gemeinde Münchenbuchsee stehen für jeden Einwohner belüftete TWP-Schutzplätze zur Verfügung. Nach Beschluss der Gemeindebehörden konnte die Zuweisungsplanung bereits 1987 allen Einwohnern mitgeteilt werden. Eine erneute Veröffentlichung ist für 1990 vorgesehen. Die Bevölkerung hat diese Veröffentlichung begrüßt. Einsprache sind keine erfolgt. Neben der Sicherstellung der eigenen Verbindungen zum Bezirksführungsstab in Fraubrunnen ist die Gemeinde

Münchenbuchsee für die Verbindung weiterer, umliegender Gemeinden verantwortlich.

Dank der vor kurzem eingeführten Sirenenfernsteuerung kann die Gemeinde Münchenbuchsee auch benachbarte Gemeinden mitalarmieren.

Im Sanitätsdienst verfügt sie über zwei eigene Sanitätsposten, die Sanitätshilfsstelle befindet sich ebenfalls auf gemeindeeigenem Gebiet. Die zugewiesene geschützte Operationsstelle (GOPS) ist im Bezirksspital Jegenstorf. ▀

## La commune, principale responsable de la protection civile

**ti. Deux organismes de protection local se sont présentés lors de l'excursion organisée pour la presse par l'Office de la protection civile du canton de Berne le 22 juin 1989. Les chefs locaux de deux communes bernoises typiques, Kappelen, de petite taille avec ses 950 habitants et une commune plus importante, Münchenbuchsee, avec quelque 9000 habitants, ont fourni des renseignements sur l'état de leurs préparatifs respectifs pour protéger la population.**

Dans son message de bienvenue, le conseiller d'Etat Peter Schmid, Directeur des affaires militaires, rappelle que la commune assume la responsabilité principale des mesures à prendre en matière de protection civile et qu'elle doit donc entreprendre des préparatifs en conséquence. Les tâches des responsables locaux sont multiples et complexes, mais pour pouvoir les accomplir lors d'une situation extraordinaire, encore faut-il que ces cadres aient été instruits à cet effet avec des moyens adéquats.

Les états-majors locaux de conduite le sont actuellement avec l'aide des moyens les plus modernes, soit dans le centre fédéral de Schwarzenbourg, soit dans le centre d'instruction cantonal de l'Office de la protection civile du canton de Berne, à Lyss.

#### **Cours spécial pour les états-majors locaux dans le canton de Berne**

Philippe Beuret, chef du Centre d'instruction de Lyss, présente une séquence d'un film sonore sur le programme de cours de l'école de conduite. Après avoir suivi le cours, le chef local et son état-major doivent être capables d'assurer la conduite dans une situation extraordinaire.

Lorsqu'on établit la synthèse du cours, il apparaît clairement qu'à la fin de

l'instruction, les participants connaissent mieux les priorités et les interdépendances de la protection civile, mais aussi jugent différemment la valeur des planifications bien élaborées pour une survie dans un cas de guerre.

#### **Préparatifs de la commune de Kappelen-Werd in vue d'un cas grave**

Kappelen est un village coquet, aux maisons soignées entourées de magnifiques jardins, situé au milieu des champs fertiles du Seeland bernois, à proximité de Lyss.

L'organisme de protection de Kappelen est fractionné en deux îlots et dispose d'un effectif réglementaire de 78 personnes astreintes à servir dans la protection civile. Selon Roland von Wartburg, chef local, toutes les planifications sont achevées comme d'ailleurs l'instruction du personnel. L'entraînement des cadres va bon train. L'état-major de l'organisme de protection local de Kappelen suivra à son tour le «cours spécial pour états-majors locaux» dans le centre d'instruction cantonal de Lyss.

L'assistance sanitaire est basée sur un petit poste de secours situé dans la commune. Le traitement ultérieur des patients a lieu dans le poste sanitaire de la commune de Worben, qui, lui, est basé sur le poste sanitaire de secours d'Aarberg.

Pour que l'organisme de protection de Kappelen soit également prêt à intervenir en cas de guerre, il dispose de la motopompe des services de défense de la commune, le matériel d'intervention lourd fédéral n'étant pas encore livré.

En ce qui concerne les interventions du service des pionniers, ce dernier recourt à un compresseur d'une entreprise de construction domiciliée à Kappelen. La population dispose d'environ les deux tiers des places protégées ventilées construites selon les ITAP. Celles

qui font défaut actuellement seront aménagées lors de la construction d'un bâtiment polyvalent.

Les autorités communales ont décidé de subventionner le 50 % des frais induits par l'équipement des abris qui devrait être achevé jusqu'en 1995.

#### **L'organisme de protection local de la commune de Münchenbuchsee**

Rudolf Gusset, chef local de l'organisme de protection local de Münchenbuchsee, nous indique que les planifications requises sont achevées depuis quelque temps déjà dans cette ville.

En dépit de cette bonne situation initiale, le perfectionnement des cadres et la planification ponctuelle des relèves constituent une tâche permanente et très absorbante.

A Münchenbuchsee, chaque habitant dispose d'une place protégée ventilée aménagée selon les ITAP. Après en avoir décidé ainsi, les autorités communales ont déjà pu communiquer en 1987, le plan d'attribution des places protégées à tous les habitants.

La population a apprécié qu'il soit rendu public. Personne n'a élevé de réclamation.

Indépendamment d'avoir à assurer ses propres liaisons avec l'état-major de conduite du district à Fraubrunnen. Münchenbuchsee assume la responsabilité des liaisons avec d'autres communes limitrophes.

Grâce à l'installation récente d'une télécommande de sirènes, la commune de Münchenbuchsee peut alarmer également les communes voisines.

Le service sanitaire dispose de deux postes sanitaires, le poste sanitaire de secours se trouvant également sur le territoire communal.

Le centre opératoire protégé attribué (COP) se trouve dans l'Hôpital du district de Jegenstorf. ▀